

Bilan en dents de scie pour l'opération de régularisation des migrants irréguliers

10.000 personnes régularisées en un an et plus de 13.000 dossiers rejetés

Qu'en est-il de l'opération exceptionnelle de régularisation de la situation administrative des étrangers en situation de séjour irrégulier au Maroc une année après son lancement? Le bilan est mitigé: 7.000 personnes régularisées, 3.000 en cours de régularisations et entre 13.000 et 14.000 dossiers ont été rejetés. Des chiffres révélés par le ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration lors des travaux du troisième Forum parlementaire Maroc-Espagne, tenu dernièrement à Rabat.

«Ce bilan n'est que provisoire puisque ces chiffres sont appelés à évoluer. En fait, les statistiques du ministre ne comptent pas les cas de personnes ayant déposé leurs dossiers en décembre et qui doivent compter au moins deux mois avant d'être fixés sur leur sort», nous a précisé Hicham Rachidi, secrétaire général du Groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants (GADEM) avant de poursuivre



: « Il faut souligner également que ces statistiques ne contiennent pas l'avis de la Commission nationale de recours chargée d'examiner les demandes ayant fait l'objet d'un avis défavorable ».

Cependant, notre source estime que ce bilan reste encourageant mais insuffisant au regard du travail effectué par les 85 bureaux des étrangers dans toutes les préfectures et provinces du Royaume chargées de recevoir et de valider les demandes de régularisation.

Même évaluation de la part de Hassan Ammari, spécialiste des questions de la migration et d'asile. D'après lui, les chiffres révélés ne correspondent pas aux attentes et à l'ambition des parties concernées puisque le

Maroc compte au moins entre 25.000 et 30.000 migrants irréguliers. Cette situation est dû, selon lui, à la rigidité des critères d'éligibilité dictés par la circulaire conjointe du ministre de l'Intérieur et du ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration, notamment celui relatif à la justification de cinq ans de résidence continue au Maroc. Un constat confirmé également par le ministère de tutelle qui a révélé qu'une grande majorité de dossiers rejetés l'ont été pour cette raison.

Pourtant, notre source pense que ces chiffres lèvent le voile sur une autre réalité, celle du peu d'intérêt affiché par les migrants irréguliers à cette opération de régularisation. « Même

s'il y a des milliers de dossiers qui ont été déposés, il reste que l'ultime objectif pour ces migrants est de partir vers l'Europe. Beaucoup ont quitté le Maroc même après avoir réussi à bénéficier d'une carte de résidence et d'autres sont aujourd'hui en Espagne ou en France alors que leurs dossiers sont en cours de traitement dans les bureaux des étrangers ou leurs cartes de résidence sont déjà prêtes », nous a indiqué Hassan Ammari. Pour lui, il est clair que le Maroc n'est qu'un pays de transition et non de destination comme essaient de le véhiculer certaines parties. «L'UE et certaines voix au Maroc veulent faire du Royaume la destination finale pour ces migrants alors que ces derniers ne s'installent sur le territoire national qu'à titre provisoire dans l'attente de la première occasion propice pour rejoindre le rive Nord de la Méditerranée», nous a-t-il révélé en estimant, néanmoins, que l'Etat est appelé à proroger l'échéance de ladite opération pour des raisons humanitaires. «Ces migrants vivent souvent dans la précarité et dans la peur et sont souvent victimes des réseaux de traite humaine et l'Etat est obligé de prendre compte de cette situation», a-t-il conclu.

Hassan Bentaleb